

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 18 mars 2024

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58
Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29
Nombre de membres présents ou représentés : 22 (dont 1 pouvoir)

Délibération n° 05/18.03.2024

Objet de la délibération : **PARTICIPATIONS FINANCIERES DES MEMBRES ANNÉE 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit mars, à 15h00, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à la salle du Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 mars 2024.

Présents : Éric AUDIBERT, Romain DEBRAY, Jérémy GULIANO, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Jean-Pierre VERAN, Lydie BERTIN LATOUX, Jean-Michel CONSTANS, Diane FERNANDEZ, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc, LAUMAILLER, Philippe VALLOT, Fernand BRUN, Marjorie VIORT, Liliane LUONGO, Christian GHIANOMO, Yves SOUQUE, Hervé PHILIBERT, André ROUSSELET, Olivier VESPERINI,

Absent ayant donné pouvoir : Jean-Martin GUISIANO donne pouvoir à Éric AUDIBERT

Secrétaire de séance : Lydie BERTIN LATOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5212-19 et L5212-20,

VU les statuts du SIVED NG et notamment ses articles V et VI,

VU la délibération n°01/05.02.2024 du 5 février 2024, portant organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire,

VU la délibération n°04/18.03.2024 du 18 mars 2024, portant approbation du Budget Prévisionnel 2023,

CONSIDÉRANT que le SIVED NG doit définir le besoin de financement du service traitement des déchets ménagers afin de déterminer les participations annuelles de ses membres,

CONSIDÉRANT les échanges survenus lors du Débat d'Orientation Budgétaire,

Monsieur le Président propose de définir pour l'exercice 2024, un montant de participation par membre adhérent au SIVED NG. Ces participations correspondent à l'évaluation des besoins définis selon les modalités présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et intègrent les choix techniques et les incidences endogènes et exogènes concourant à la révision des prix de prestations, à l'évolution de la masse salariale et aux incidences fiscales de l'exercice 2024.

Les participations financières pour l'exercice des missions du SIVED NG, ont été fixées pour l'année 2024 comme suit :

4 498 896,00 € pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
1 906 983,00 € pour la Communauté de Communes Cœur du Var
980 486,00 € pour la Communauté de Communes Provence Verdon

Il est demandé au Comité Syndical :

DE DÉCIDER de fixer les participations financières 2024 à :

4 498 896,00 € pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
1 906 983,00 € pour la Communauté de Communes Cœur du Var,
980 486,00 € pour la Communauté de Communes Provence Verdon,

D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier cette délibération à tous les membres du SIVED NG et à émettre les titres correspondants,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération. DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

Fait et délibéré à Brignoles,
Le 18 mars 2024

Le Président
Éric AUDIBERT

